

Tutoriel Compte AT/MP

Date: 02/12/2022

Auteur: Lucas SKAKNI – CdM Conseil 2022-2023

Relecteurs: Aymeric BOCQUET - Responsable Conseil 2021-2022

Diffusion: Juniors, Equipe CNJE







Sommaire

	I.	INTRODUCTION:	.3
1.	Qı	u'est-ce que le taux AT - MP ?	.3
2.	Qı	UELS CHANGEMENTS DEPUIS 2022 ?	.3
	II.	PARAMETRAGE DU COMPTE NET.ENTREPRISE :	.3
1.	E	TAPE 1 : INSCRIPTION	.3
2.	É٦	TAPE 2 : VERIFIEZ SI LE SERVICE EST DEJA INSTALLE	. 5
3.	E1	TAPE 3 : AJOUT DU SERVICE POUR VISUALISER LE TAUX AT/MP	. 6
4.	Vo	DUS RENCONTREZ UN PROBLEME ?	.8
5	DES	DESCUIDCES .	Ω



I. Introduction:

1. Qu'est-ce que le taux AT - MP?

Les Junior-Entreprises sont redevables d'une cotisation AT/MP (Accident du Travail / Assurance Maladie) pour financer le risque d'Accident du Travail ou de Maladie Professionnelle calculé selon un taux propre à chacune des Juniors. Ce taux vous est communiqué en début d'année civile et éventuellement en cours d'année s'il y a un changement exceptionnel. Ce dernier est à renseigner sur vos bulletins de versement, vos tableaux de suivi et sur vos déclaratifs : BRC et TR.

2. Quels changements depuis 2022?

Depuis le 1er janvier 2022, la notification dématérialisée du taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP) est **obligatoire** pour toutes les entreprises, quel que soit leur effectif. Pour remplir cette obligation légale, chaque entreprise doit être inscrite au compte AT/MP sur le site net-entreprises.fr.

Pour remplir cette obligation légale, il suffit pour chaque entreprise de s'inscrire au compte AT/MP sur net-entreprises.fr avant le 12 décembre 2022.

II. Paramétrage du compte net-entreprises :

1. Etape 1: Inscription

La première étape concerne les structures n'ayant jamais déclaré la DADS en ligne auparavant via net-entreprises. Si vous avez déjà déclaré la DADS en ligne l'année dernière sur net-entreprises, munissez-vous de vos identifiants (contactez au





plus vite le Trésorier vous ayant précédé si vous ne les trouvez pas) et passez directement à l'étape 2.

Rendez-vous sur le site Internet : https://www.net-entreprises.fr/

1. Cliquez sur « Votre compte » puis « Créer votre compte déclarant » :



2. Remplissez les coordonnées de la personne qui se chargera de la déclaration (vous), renseignez votre numéro SIRET et validez :

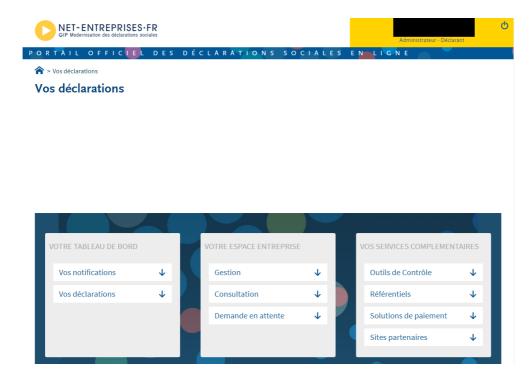




Confédération Nationale des Junior-Entreprises



3. Un message va apparaître vous indiquant que vous allez recevoir par courrier un code validation afin de finaliser votre inscription. Une fois ce code renseigné, vous allez être redirigé vers cette page :



2. Étape 2 : vérifiez si le service est déjà installé

Vous disposez probablement déjà du service vous permettant de visualiser votre taux AT/MP depuis net.entreprises.fr. Pour cela, connectez-vous sur https://www.net-entreprises.fr/. Vous atterrissez alors sur la page d'accueil. Si le service est déjà installé, vous aurez la fenêtre "Compte AT/MP".

Vos déclarations



Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés



Cliquez dessus et vérifiez que vous avez accès à l'historique de vos taux AT/MP. Le taux pour 2023 arrivera au cours de la première semaine de janvier 2023.

3. Etape 3: ajout du service pour visualiser le taux AT/MP

 Vous ne disposez pas du service, allez dans « Gestion » puis « Gérer les déclarations ».



Si l'encart « Votre espace entreprise » n'apparait pas sur votre menu personnalisé, cela signifie que vous n'êtes pas administrateur du compte net-entreprises et ne pouvez donc ajouter les droits déclaratifs pour le compte AT/MP. Pour connaître le nom de votre administrateur, cliquez sur « Votre compte » dans l'encadré jaune en haut à droite et prenez contact avec lui afin qu'il effectue les démarches expliquées ci-dessous.

2. Cliquez sur votre établissement puis en bas à droite sur « choix des déclarations ».



Gestion des déclarations

Nom de l'entreprise: Junior

L'entreprise

Entreprise

↓ Junior

Les établissements

Etablissements

↓ Adresse

♠

3. Sélectionnez la déclaration « Compte AT/MP - Compte accident du travail / maladie professionnelle » dans la liste des déclarations disponibles. Puis en appuyant sur la flèche, mettez la dans la liste des déclarations sélectionnées et validez en appuyant sur « Valider ».



Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés



Une fois le délai de traitement passé, vous aurez accès sur votre interface NET-ENTREPRISES au compte AT/MP.

Vos déclarations

DADSNet

Déclaration annuelle de données sociales

Saisie en ligne de votre déclaration

DSN régime général Déclaration sociale nominative

Declaration sociale nominative pour le régime général

Dépôt de fichier issu du logiciel de paie

Compte AT/MP

Compte accident du travail / maladie professionnelle

Consultation de votre taux AT/MP, informations et details

4. Vous rencontrez un problème?

Si vous rencontrez un problème qui ne vous semble pas figurer dans ce tutoriel, nous vous invitons tout de même à bien relire ce document.

Néanmoins, même si après une lecture attentive vous ne trouvez pas de solutions à votre problème, vous pouvez nous contacter via le module « Contacter la CNJE » sur Kiwi.

5. Des ressources:

Article sur l'obligation de passer au taux AT/MP dématérialisé :

https://www.net-entreprises.fr/obligation-legale-dinscription-au-compte-at-mp-quel-que-soit-leffectif-de-lentreprise/

Le mode opératoire mis à disposition par net-entreprises :

https://www.net-entreprises.fr/media/2020/11/modop-atmp.pdf

Januier 2023

Confédération Nationale des Junior-Entreprises

Tous droits réservés